

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136  
No dossier : 41-1770509

*accueilli  
jusqu'au  
1er octobre  
2013*

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre Commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO**

Débiteur-requérant

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**, ayant  
une place d'affaires au 1981, avenue McGill  
College, 12<sup>e</sup> étage, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H3A 0G6,

Syndic

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES**, 1155, rue  
Metcalf, 10<sup>e</sup> étage, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H3B 2V6,

---

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT  
D'UNE PROPOSITION**

**(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR  
SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE  
DISTRICT DE MONTRÉAL, LE DÉBITEUR-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 19 juillet 2013, le débiteur-requérant a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites, les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I.;
4. Le débiteur-requérant requiert un délai additionnel pour le dépôt d'une proposition dont l'expiration est le 18 août 2013, et ce, pour les motifs ci-après exposés;
5. Le débiteur-requérant est créancier, bénéficiaire et fiduciaire des quatre fiducies suivantes.
  - a) **Contadora Family Trust.** Cette fiducie est propriétaire des immeubles suivants :
    - i. 5616, Trump International Hotel Tower à Las Vegas.
    - ii. Elle possède également la demie indivise d'un immeuble situé au 5617, Trump International Hotel Tower à Las Vegas.
    - iii. 465, Brickwell Avenue, apt. 702, Miami, Floride
  - b) **Dolce Vita Family Trust.** Cette fiducie est propriétaire de la demie indivise de l'immeuble situé au 5617, Trump International hotel Tower à Las Vegas.
  - c) **Fiducie Immobilière Bonotto :** Cette fiducie est actionnaire de la compagnie 9175-2387 Québec Inc.
  - d) **Mia Family Trust.** Cette fiducie est propriétaire des immeubles suivants :

i. 11007, Golden Eagle Court, Plantation, Floride

ii. 11, Snowy Owl Terrasse, Plantation, Floride

6. Le débiteur est copropriétaire avec sa conjointe d'un ranch situé à Guarne en Colombie;
7. Le débiteur est actionnaire de quelques entreprises, dont B&B International Venture inc., Concord Ventures inc., Synenergy Promotion & Marketing LLC et FabFind inc.;
8. Une *Requête pour la nomination d'un séquestre intérimaire aux biens du débiteur* est présentée ce même jour devant cette Honorable Cour;
9. Le séquestre intérimaire serait ainsi nommé pour liquider de manière judiciaire tous les biens du débiteur-requérant et ceux des fiducies précitées;
10. Cette liquidation judiciaire prendra un certain temps, notamment parce que plusieurs des actifs du débiteur-requérant sont situés à l'étranger;
11. Le syndic est d'avis que si un délai additionnel est accordé au débiteur-requérant, ce dernier pourra vraisemblablement faire une proposition viable à ses créanciers;
12. C'est pourquoi le débiteur-requérant requiert qu'un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours lui soit accordé;
13. Le syndic soumet également que:
  - a) le débiteur-requérant a agi et qu'il continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
  - b) le débiteur-requérant sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable à ses créanciers si la requête est accueillie;

- c) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers du débiteur-requérant si la prorogation demandée est accordée;
14. Le syndic produit au soutien des présentes son rapport sur la situation financière du débiteur-requérant comme pièce **R-1**;
15. Les créanciers du débiteur-requérant ne s'opposent pas à ce que le délai demandé soit accordé;
16. Vu ce qui précède, le débiteur-requérant demande à cette Honorable Cour d'accorder au débiteur-requérant un délai de quarante-cinq (45) jours pour le dépôt d'une proposition à ses créanciers, soit jusqu'au 2 octobre 2013;
17. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

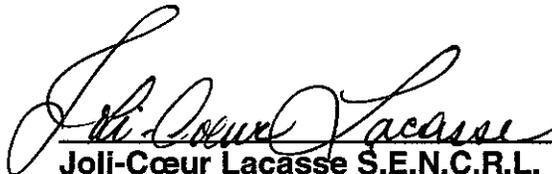
**ACCUEILLIR** la présente requête;

**ABRÉGER** les délais de signification et de production de la présente requête, le cas échéant;

**PROROGER** de quarante-cinq (45) jours le délai pour le dépôt d'une proposition par le débiteur à ses créanciers du 18 août 2013 au 2 octobre 2013;

**LE TOUT** avec dépens contre la masse.

Montréal, le 13 août 2013

  
\_\_\_\_\_  
**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs du débiteur-requérant

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136  
No dossier : 41-1770509

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre Commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO**

Débiteur-requérant

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,**

Syndic

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES**

**AFFIDAVIT**

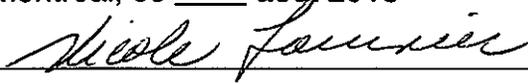
Je, soussigné, Pierre Marchand, CIRP, syndic, domicilié et résidant pour les fins des présentes au 1981, McGill College, 12<sup>e</sup> étage, à Montréal, Québec, H3A 0G6, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du syndic en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

  
\_\_\_\_\_  
**PIERRE MARCHAND**

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 13 août 2013

  
\_\_\_\_\_  
**Commissaire à l'assermentation**



C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136  
No dossier : 41-1770509

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre Commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO**

Débiteur-requérant

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,**

Syndic

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES**

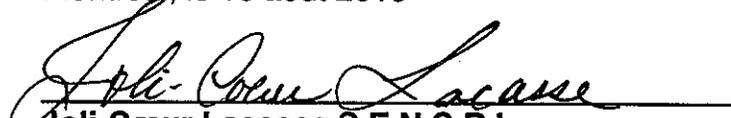
**AVIS DE PRÉSENTATION**

À : **Registraire des faillites**  
**Greffe de la chambre commerciale**  
**PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL**  
1, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

**Surintendant des Faillites**  
1155, rue Metcalfe, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 2V6

**PRENEZ AVIS** que la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour décision au Registraire de la Cour Supérieure du district de Montréal, en salle 16.10, le 16 août 2013, à 9 h00, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6.

Montréal, le 13 août 2013

  
**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs du débiteur-requérant

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No cour : 500-11-045025-136  
No dossier : 41-1770509

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre Commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO**

Débiteur-requérant

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,**

Syndic

et

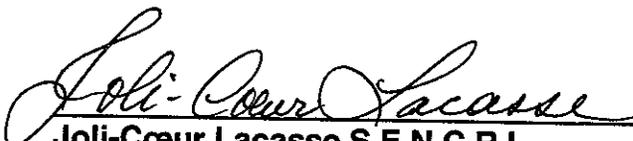
**SURINTENDANT DES FAILLITES**

**INVENTAIRE DES PIÈCES**

---

**PIÈCE R-1 :** Rapport du syndic.

Montréal, le 13 août 2013

  
**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs du débiteur-requérant